

Objectifs		Actions		Indicateurs	Unité	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	prévisions_ou réalisations 2015	Année cible	cible	Observations		
I	Recruter plus d'agents handicapés et accompagner cet accueil	11	Atteindre le taux d'emploi légal de 6%	Le taux d'emploi légal prend en compte le nombre d'agents handicapés et assimilés BOE (tx direct) et les dépenses liées au handicap	%	4,21%	4,09%	4,55%	4,70%	4,74%	?	6,00%	En 2015, l'enquête de recensement des agents handicapés a uniquement porté sur l'enseignement technique sous contrat. Le secteur handicap n'a pas eu connaissance des agents nouvellement BOE sans demande d'aménagement.		
				Nombre des agents (pas ETP)	Nb entier	1293	1252	1379	1482	1466					
		12	13	Nb de tuteurs nommés lors du recrutement d'un agent handicapé	Nb recrutements par concours externes MAAF					191	189			Proposition nouvel indicateur : respect obligation tutorat note de service 2014-747 du 15 novembre 2014 les concours internes, examen pro, déprécarisation et liste d'aptitude ne sont pas comptabilisés.	
					ratio des 6% appliqués aux concours externes		0	0	0	11	11				
		14	15	Nb recrutement dans l'année	Tx d'emploi direct agents handicapés et assimilés (=BOE)	%	4,02%	3,90%	4,09%	4,64%	4,64%	/	/	Les objectifs de recrutements sont fixés par programme. Début décembre 2015, 22 agents sur un objectif de 35 avaient été recrutés. Ens sup 142 objectif 6, réalisé 0, écart -6 ; Ens tech 143 objectif 26, réalisé 8, écart -18 ; DGAL 206 objectif 0, réalisé 6, écart +6 ; AC, DRAAF objectif 3, réalisé 8, écart +5 .	
					Nb d'agents en poste au titre des emplois réservés	Nombre	159	155	159	163	163	/	/		
		16	17	pourcentage des emplois réservés dans l'effectif des BOE	Diversification des embauches dans les 3 niveaux de catégorie de la FP (A, B ou C)	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	tous les ans		Entre 2013 et 2015, 81 agents handicapés ont été recrutés Catégorie A : 22 recrutements soit 27% Catégorie B : 31 recrutements soit 38% Catégorie C : 28 recrutements soit 35%	
					proportion des emplois réservés dans l'effectif des BOE	%	12,0%	12,4%	12,0%	11,0%	10,4%	/	/	Diminution régulière du pourcentage d'agents recrutés par la voie des emplois réservés.	
		19	Mettre en place des correspondants handicap locaux	DRAAF agents (enseignement technique)	Parution d'une note de service. Actualisation régulière si besoin.	oui/non	non	oui	oui	oui	oui	autant que de besoin		La note de service 2014-747 du 15 novembre 2014 a remplacé la NdS SG n°2012 -1115 de juin 2012. Une amélioration du suivi individualisé accompagnée de la rédaction de rapports d'évaluation, a notamment été demandée aux recruteurs.	
					DRAAF élèves de l'enseignement	Nombre de CH locaux		0	22	22	22	22		22	Par décision du SG, un correspondant handicap régional a été créé dans chaque DRAAF. Actuellement c'est dans la majorité des structures le SG qui est le CHR
					Enseignement supérieur			22	22	22	22	22		22	Le correspondant handicap des élèves est un agent du SRFD
					DDT, DDTM, DDCSPP, DDPP			8	12	12	10	10	2015	12	Un regroupement a été organisé au printemps 2015 et cette action sera reconduite
				0	0		0	0	0	?		Il s'agit d'un chantier RH des DDI actuellement piloté par le secrétaire général du gouvernement. La demande a été renouvelée			
					Informations des agents et responsables RH des démarches à entreprendre	Création d'un dossier sur l'intranet	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	En continu	Les mises à jour de l'onglet handicap sont régulièrement effectuées, notamment l'onglet "actualité". Une modification complète de l'architecture de l'onglet handicap a été réalisée fin 2013.	

Objectifs		Actions		Indicateurs	Unité	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	prévisions_ou réalisations 2015	Année cible	cible	Observations	
II	Favoriser le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et des agents pour lesquels un avis d'inaptitude ou de restriction d'aptitude a été prononcé	21	Aider les responsables de service à accueillir les TH	guide pour l'insertion des agents handicapés	oui/non	oui	oui	oui	oui	Mise à jour terminée. Mise en valeur en cours.	2015		Le guide "facilitation de l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap" diffusé par note de service est en cours de mise à jour. Parution prévue 1er semestre 2016.	
		22	Aménager les postes de travail	Nb dossiers aides humaines et techniques	Montant en € de l'année	344 600 €	372 000 €	445 000 €	503 000 €	515 000 €	/			Progression continue des demandes d'aides et des montants alloués. Augmentation de 16% du montant de dépenses par rapport à 2013 (fin du précédent plan Handi-Cap).
		23	Aménager les postes de travail	Nb de demande de prise en charge de dossiers d'accessibilité	Nombre dans l'année	120	123	135	165	286	/			En moyenne 1800 euros par demande en 2015 (modification des systèmes d'enregistrement).
			Accéder au bâti	Montant des crédits alloués	Montant en € de l'année	265 000 €	393 000 €	467 000€ sur 2 ans		0 €	/			Solde de la convention travaux FIPHFP en 2016. 330 000 euros prévus
		24	Formation agents handicapés (coûts supplémentaires ou lié au handicap)	Nombre / coût formation	nb/ €	9/ 23 400€	7/ 24 000€		4/ 5000 €	en attente bilan 2015	/			Bilan de compétence, rémunération durant formation, coût déplacement si besoin spécifique ou accompagnateur ...
		25	Formation des équipes d'accueil d'agents handicapés	Nombre / coût formation	nb/ €	1/ 2700 €	aucune/ 0 €	aucune/ 0 €	aucune/ 0 €	aucune/ 0 €	/			L'action n'a pas été mise en œuvre mais il s'agit d'une priorité inscrite au plan handi-Cap 2014-2016 avec la sensibilisation aux différents handicaps
III	Mieux connaître la population des travailleurs handicapés	31	Moderniser le recensement des agents handicapés du Ministère	Informatiser l'enquête papier	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	/		l'enquête 2015 n'a porté que sur les établissements d'enseignement privé sous contrat.	
		32	Rendre compte aux structures locales des informations collectées nationalement		oui/non	non	oui	oui	oui	oui	oui	/		Le retour d'information aux structures est réalisé via les correspondants handicap régionaux (cf préconisations CNIL). La consultation du module Agorha en 2015 devrait permettre l'accès aux informations par les gestionnaires de proximité..
IV	amplifier les partenariats avec les entreprises du secteur protégé EA et ESAT	41	Etre en capacité d'évaluer l'importance des prestations déléguées au secteur protégé	Nb structures utilisatrices/ équivalent agents handicapés correspondants	Nb/ Nb	146/ 74,7	95/ 62,8	87/ 21,7	72/ 17,69	58/ 22,55	/		Depuis la déclaration 2012 les dépenses réalisées par les directions départementales (DDI) ne sont plus comptabilisables car sur budget 333. Les services qui passent des commandes au secteur protégé sont de moins en moins nombreux et les montants par achat diminuent également.	
V	sensibiliser de manière accrue l'ensemble de la communauté de travail à la problématique du handicap	61	Travailler à une autre vision du handicap	Mettre en place un plan de communication	oui/non	oui	non	non	non	non	?		Le plan Handi-cap 2014-2016 prévoit d'améliorer la communication sur la question du handicap. L'année 2016 sera l'année de la communication.	
VI	Donner des moyens financiers à la politique du handicap du ministère	72	Contractualiser avec le FIPHFP afin de répondre plus rapidement aux demandes des agents dans les structures.	Convention signée	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	/		Une convention MAAF/ FIPHFP a été adossée au plan triennal Handi-Cap 2014-2016 le montant de cette convention est de 1,6 millions d'euros sur 3 ans.	
VII	Suivi des actions prévues dans le plan	81	Mise en place d'un groupe de travail chargé du suivi de la mise en œuvre des actions retenues	Nomination et activation du groupe de travail	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	Ts les ans		En 2015: 28 janvier, 19 juin.	
		82	Création d'un plan d'action avec des objectifs à atteindre dans le temps associés à des indicateurs.	Création d'un tableau de bord.	oui/non	non	oui	oui	oui	oui	oui	Ts les ans		